



OCTOBRE 2011



LES DATES DU MOIS

Super Ronde Société Générale	mardi 4 octobre
Open Caladois	jeudi 20 octobre
Ronde Société Générale	lundi 24 octobre



Les tournois du lundi 20h15 (régularité et mixte) et du vendredi 14h se déroulent dans **la salle Mistral** (ex salle de gym sur le grand parking).



Le soir, l'entrée se fait par le Parc du Lyonnais, au 392 de la rue des Mercières à Rillieux.



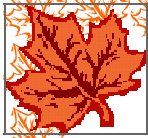
Le tournoi du mardi 14h15 se déroule

Chez Sophie sous le restaurant.

Mais, si vous ne nous trouvez pas dans une salle, nous sommes dans l'autre... et vice et versa.

PROVERBE DU MOIS Octobre ensoleillé, Décembre emmitouflé

Vous pouvez consulter les Brèves de l'année sur la page d'accueil du site du club www.bcvs.org en cliquant sur Infos



Mercredi 26 octobre : Sortie d'Automne du Club



Programme : rendez-vous à 9h45 sur le parking de la Madone du Mas Rillier (visite guidée).

Covoiturage souhaité.

A midi : restaurant "la Nouvelle Passerelle" à Décines



Une navette à propulsion hydro-électrique et solaire

14 h : Promenade sur le canal de Jonage avec la navette fluviale à propulsion électro solaire au départ du pont de Décines

Cette sortie est limitée à 30 personnes . Elle est ouverte aux adhérents du club (20 €), à leur conjoint (30€) et aux extérieurs .

Le BCVS prend en charge les boissons.

Inscription auprès de Chantal Desmurs avec le chèque établi à l'ordre du BCVS.



LE MOT DE L'ARBITRE

Loi 7 Contrôle de l'étui et des cartes

Quand un étui doit être joué, il est placé au centre de la table et doit y rester jusqu'à ce que le jeu soit terminé. Chaque joueur prend la main dans la poche correspondant à son orientation. Chaque joueur compte ses cartes faces cachées, pour s'assurer qu'il en a bien treize. Avant de faire une déclaration, il doit examiner la face de ses cartes. Au cours du jeu, chaque joueur garde ses cartes en sa possession, en évitant qu'elles ne soient mélangées à celles des autres joueurs. Aucun joueur ne touchera d'autres cartes que les siennes pendant ou après le jeu, sauf avec l'autorisation de l'arbitre. Toutefois le déclarant peut jouer les cartes du mort conformément à la Loi 45. Le jeu de la carte terminé, chaque joueur remet ses treize cartes (qu'il devrait auparavant mélanger) dans la poche correspondant à son orientation. Aucune carte ne doit plus être sortie de l'étui sauf en présence de l'arbitre ou d'un membre de chaque camp. Tout joueur fixe pour la séance est le principal responsable du respect des conditions de jeu normales à sa table.

Pour une information en temps réel, n'oubliez pas notre site

www.bcvs.org